

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 mars 2025 à 19 h à l'Édifice municipal Philippe-Morin situé au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5

Sont absentes : Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 03. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Ouverture du poste de directeur général et greffier-trésorier
 - 6.2. Renouvellement d'un placement rachetable dans le cadre du CPS
 - 6.3. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.4. Mandat d'évaluation des valeurs assurables des bâtiments municipaux
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
 - 8.1. MTMD – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2024
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Étude préliminaire visant la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées
 - 9.2. Plan municipal de gestion des actifs municipaux (PGA-Eau)
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Adhésion à Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent pour la période 2025-2026
 - 11.2. Club 50 ans et plus BDS – Demande de contribution pour le remplacement de l'équipement de sonorisation au Centre communautaire Gabriel-Raymond
 - 11.3. Étude d'avant-projet pour l'amélioration de l'accès au Centre communautaire Gabriel-Raymond
 - 11.4. Plan d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

2025-036 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d'adopter l'ordre du jour du 3 mars 2025 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2025-037 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février dernier à 19h;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 à 19h tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2025-038 APPROBATION DES COMPTES AU 28 FÉVRIER 2025

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de février 2025;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 28 février 2025 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	226 980.14	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #502551 au #502579)	29 508.06	\$
Total des comptes	256 488.20	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'a été soulevée à ce moment-ci.

6.1. *Ouverture du poste de directeur général et greffier-trésorier*

2025-039 OUVERTURE DU POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) ET GREFFIER(ÈRE)-TRÉSORIER(ÈRE)

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, quittera officiellement ses fonctions le 21 mars prochain;

Considérant qu'il y a lieu de voir à son remplacement le plus rapidement possible;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'ouvrir le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) selon les conditions suivantes :

- Le poste est à temps plein et permanent (35 heures par semaine);
- Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des compétences;
- Le poste sera ouvert aux candidatures par la diffusion d'un publipostage distribué sur tout le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables;
- L'offre d'emploi sera également inscrite sur le site Internet de Québec Emploi, le site Internet et la page Facebook de la municipalité et les réseaux Québec municipal, FQM et de l'ADMQ;
- La réception des offres de service et des curriculums vitae se fera jusqu'au 17 mars 2025.

L'offre d'emploi telle que préparée et remise aux membres du conseil par le directeur général et greffier-trésorier est acceptée.

Le comité de sélection est formé de Monsieur Gérald Beaulieu, maire, Madame Marie-Claude Saucier, conseillère municipale et Monsieur Olivier Banville, directeur général de la MRC de La Matanie. Ces derniers sont autorisés à effectuer une présélection des candidats au besoin, à planifier les entrevues d'embauche et à formuler une recommandation au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR ADAM COULOMBE

Une motion de félicitations est adressée à Monsieur Adam Coulombe pour ses 20 ans de service au sein de la Municipalité de Baie-des-Sables.

6.2. Renouvellement d'un placement rachetable dans le cadre du CPS

2025-040 RENOUVELLEMENT D'UN PLACEMENT RACHETABLE – SUBVENTION DU MSP POUR DES TRAVAUX D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES LE LONG DE LA RUE DE LA MER

Considérant que le Municipalité de Baie-des-Sables a signé une entente de financement avec le ministère de la Sécurité publique pour la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières en vertu de la résolution #2024-012;

Considérant que la résolution #2024-039 fixe les modalités de placement de liquidité excédentaire pour ce projet;

Considérant qu'un premier placement d'un montant de 500 000 \$ vient à échéance le 5 mars 2025 et aura généré 20 000 \$ en revenus d'intérêt;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite investir à nouveau cette somme et utiliser les revenus de placement y afférant afin de diminuer son recours à l'emprunt pour ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables investisse les liquidités mentionnées ci-haut auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis selon les conditions et termes suivants :

- 520 000 \$ dans une épargne à terme de 1 an rachetable en tout temps par tranche de 1 000 \$ avec un délai minimal de 72 heures au taux d'intérêt fixe de 2.7 %;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables constitue un excédent de fonctionnement affecté à des fins d'investissement pour ce projet;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables affecte les revenus d'intérêts générés par ces placements;

Que les documents d'offre de services, la proposition de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis et la présente résolution fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur général et greffier trésorier, Monsieur Adam Coulombe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, tout document utile à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3. *Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales*

2025-041 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le greffier-trésorier doit préparer chaque année la liste des arriérés de taxes afin de la présenter au conseil municipal à sa séance ordinaire de mars en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

Considérant que les contribuables ayant des arriérés de taxes de 2 ans et plus ont reçu un avis recommandé en date du 9 janvier 2025;

Considérant que la période de prescription des taxes municipales est de 3 ans à compter de leur exigibilité selon l'article 251 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu de transmettre à la MRC de La Matanie le dossier portant le matricule numéro 7598-92-5336 en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales, le tout conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Mandat d'évaluation des valeurs assurables des bâtiments municipaux*

2025-042 MANDAT À « SPE VALEUR ASSURABLE INC. » POUR L'ÉVALUATION DES VALEURS ASSURABLES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Considérant l'importance de souscrire une assurance à la valeur réelle des bâtiments afin d'éviter toute situation de sous-assurance;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les valeurs assurables des bâtiments municipaux afin de refléter les coûts de reconstruction d'aujourd'hui;

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a conclu une entente de tarification avantageuse avec la firme « SPE Valeur Assurable inc. »;

Considérant que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec accorde un crédit sur les primes à la suite de la réception d'une évaluation professionnelle des bâtiments municipaux pour une période de 4 ans;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'accepter l'option 2 de l'offre de services présentée par « SPE Valeur Assurance inc. » le 23 janvier 2025 au montant de 14 530\$ plus les taxes applicables pour l'établissement des valeurs assurables des bâtiments municipaux incluant les équipements de procédés et le contenu.

Cette dépense de fonctionnement sera financée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *MTMD – Attestation des dépenses dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local pour l'exercice financier 2024*

2025-043 REDDITION DE COMPTES 2024 – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le *ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)* a versé une compensation de 155 407 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2024;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la reddition de comptes a été remplacée par un questionnaire dans le rapport financier;

Considérant que les frais encourus admissibles au *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* sont :

Dépenses relatives à l'entretien d'été	
Fonctionnement	90 244 \$
Investissement	2 669 \$
Sous-total	92 913 \$
Dépenses relatives à l'entretien d'hiver	
Fonctionnement	136 083 \$
Investissement	0 \$
Sous-total	136 083 \$
Total des frais encourus admissibles	228 996 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables atteste de la véracité des frais encourus mentionnés dans le préambule et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2 dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien du réseau local* pour l'année financière 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

9.1. *Étude préliminaire visant la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées*

2025-044 MANDAT D'INGÉNIERIE À TETRATECH POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE VISANT LA RÉDUCTION DU PHOSPHORE DANS LES REJETS D'EAUX USÉES

Considérant que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) définit les exigences de rejet en phosphore pour l'ensemble des installations de traitement du Québec;

Considérant que dans une lettre du MELCCFP datée du 30 octobre 2023, la station de Baie-des-Sables devra réduire le phosphore dans ses rejets d'eaux usées d'origine domestique;

Considérant que les nouvelles exigences en phosphore s'appliqueront au 1^{er} janvier 2029 et seront indiquées dans la modification de l'attestation d'assainissement municipale (AAM) que la municipalité recevra dans les prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu de retenir l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme de génie-conseil Tetra Tech de Rimouski en date du 7 février 2025 pour la réalisation d'une étude et la conception préliminaire d'un système de déphosphatation chimique afin de respecter les nouvelles exigences de rejet du MELCCFP. Les honoraires professionnels seront facturés selon la méthode forfaitaire au montant de 11 500 \$ avant les taxes.

Cette dépense d'investissement sera financée à même la TECQ 2024-2028 ou à une éventuelle demande au PRIMEAU 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Plan municipal de gestion des actifs (PGA-Eau)*

2025-045 ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGA-EAU)

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Considérant que le PGA permettra des majorations d'aide financière dans les programmes PRIMEAU 2023 et TECQ 2024-2028;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu que :

- La municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- La municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

- Le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère;
- La municipalité mandate le service d'ingénierie de la FQM pour l'accompagner dans cette démarche selon l'entente signée en vertu de la résolution #2024-109 et de la définition de services professionnels pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau en date du 26 février 2025.

Cette dépense d'investissement sera financée à même la TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1. Adhésion à Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent pour la période 2025-2026

2025-046 ADHÉSION À LOISIR ET SPORT BAS-SAINT-LAURENT POUR 2025-2026

Considérant que *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* (anciennement l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent) a comme mission de soutenir le développement et l'harmonisation des interventions en loisir et en sport, de travailler avec les municipalités, les institutions scolaires et les associations régionales de loisir et de sport afin qu'un maximum de citoyens vivent des expériences de loisir et de sport saines, sécuritaires et de qualité.

Considérant que par ses différents services, programmes et événements, *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* soutient les initiatives des intervenants du milieu, et ce, afin d'améliorer l'accessibilité de l'offre à l'ensemble de la population répartie dans les 114 villes et municipalités regroupées dans les 8 territoires de MRC que compte la région;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables renouvelle son adhésion à *Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent* pour la période 2025-2026 au montant de 120 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

11.2. Club 50 ans et plus BDS – Demande de contribution pour le remplacement de l'équipement de sonorisation au Centre communautaire Gabriel-Raymond

2025-047 CLUB 50 ANS ET PLUS DE BAIE-DES-SABLES – DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT DE SONORISATION AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GABRIEL-RAYMOND

Considérant que le Club 50 ans et plus de Baie-des-Sables réalisera dans les prochains mois un projet qui consiste au remplacement des équipements de sonorisation et l'ajout d'éclairage au Centre communautaire Gabriel-Raymond;

Considérant que le coût du projet est de 19 003.88\$ plus les taxes et qu'il sera financé en très grande partie par le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

Considérant que le projet initial a été modifié afin de protéger les équipements dans un boîtier mural sécurisé et l'ajout d'un contrôleur mural avec quatre (4) programmations préétablies;

Considérant que le Club 50 ans et plus de Baie-des-Sables demande une contribution de la municipalité pour l'excédent des coûts au projet initial, soit 1 758 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de contribuer au projet mentionné dans le préambule au montant de 1 758 \$ et rembourse du même montant le Club 50 ans et plus de Baie-des-Sables à cet effet.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le budget d'opération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

11.3. Étude d'avant-projet pour l'amélioration de l'accès au Centre communautaire Gabriel-Raymond

La municipalité devrait recevoir d'ici la fin du mois de mars une proposition d'honoraires professionnels en architecture pour le projet d'amélioration de l'accès au Centre communautaire Gabriel-Raymond. La municipalité est également en attente d'une réponse de la demande d'aide financière présentée au PRIMA. Cette dernière devrait être reçue d'ici la fin du mois de mars.

11.4. Plan d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur

2025-048 ADOPTON DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU SACRÉ-CŒUR

Considérant que le Comité d'embellissement et du tourisme a présenté au conseil municipal un plan d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur selon certaines lignes directrices;

Considérant que le conseil municipal a consulté sa population sur cet aménagement le 3 mars 2025 à 18h30 en vertu de la résolution #2025-034;

Considérant que des ajustements mineurs seront apportés à la suite de la consultation publique;

Considérant que le conseil municipal se sent prêt à adopter la version finale de cet aménagement;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables adopte le plan d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur tel que déposé et remis aux membres du conseil municipal. Ce plan d'aménagement orientera les travaux et investissements futurs au Parc du Sacré-Cœur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2025-049 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU SACRÉ-CŒUR

Considérant que le conseil municipal a adopté en vertu de la résolution #2025-048 le plan d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur ce qui orientera les travaux et investissements futurs de ce bel espace public;

Considérant que les travaux consistent, dans une première phase, à relocaliser certains équipements, éclairer les deux trottoirs, éclairer et végétaliser le muret nord, acquérir des chaises supplémentaires, installer une lunette d'observation, installer une station de recharge et de réparation pour vélo libre-service et se doter d'une scène mobile;

Considérant que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du « *Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 soutien à la vitalisation* » afin de financer en grande partie les travaux nécessaires à l'aménagement du Parc du Sacré-Cœur;

Considérant que le coût total du projet est évalué à 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, ou son remplaçant, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables une demande d'aide financière dans le cadre du « *Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 soutien à la vitalisation* » de la MRC de La Matanie pour le projet identifié dans le préambule de la présente résolution. Le montant demandé est de 90 000 \$ et la contribution financière de la municipalité est estimée à 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. *Divers*

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Réalisation d'une étude relative à la protection des berges l'hiver;
- Remerciements aux participants et bénévoles du carnaval organisé par le Café La Caisse;
- Comité de mobilisation contre la fermeture des écoles de village.

15. *Levée de la séance*

2025-050 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont résolu de lever la séance à 19 h 42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire